

« UNE FERME ET BEAUCOUP DE BLE – partie 2/3 »

Il faut croire que l'association a bénéficié d'un traitement de faveur anormal. Encore.

600€ correspondant bizarrement aux frais d'essence que la ville a payé à la ferme en 2020, avant de signer la convention que nous avons exigé, les obligeant à assurer eux-mêmes leurs frais d'essence. Une fois encore, les poches des Charmontais sont faites dans un jeu d'écriture venant camoufler, selon nous, la continuité de cette prise en charge des frais d'essence de la ferme.

Pire, le bureau de la ferme tente d'enfumer les habitants et les élus en communiquant des chiffres que nous considérons bidons ! Pour preuve : l'association annonce 350€ de cotisations. Problème : nous savons déjà que 6 collectivités y adhèrent pour 50€ l'adhésion. Soit 300€.

S'ajoutent à cela 3 associations qui y adhèrent également pour 20€ chacune : le Club de tir, le Conseil citoyen et la Société d'histoire Naturelle du Pays de Montbéliard = 60€. Soit 360€ en tout.

Mme. Jacinthe NUNHOLD